

Image not found or type unknown



Association parallèle comité

Par **Stephmoi68**, le **13/05/2018** à **12:21**

Bonjour,
Je voulais savoir, au niveau association, si une personne fait partie du comité et qu'elle fait partie d'une autre association dite parallèle où elle fait aussi partie du comité, si ce n'est pas de la « concurrence déloyale » ?
En fait, si cette même personne a le droit d'être dans deux associations qui font la même chose, les deux fois dans le comité ?
Merci.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2018** à **07:09**

Bonjour,
Rien d'illégal semble t'il.